

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'économie et du travail

Rapport

Étude détaillée du projet de loi n° 116 – Loi visant le transfert des activités du registraire des entreprises au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (Texte adopté avec des amendements)

Procès-verbaux des séances des 24, 30 novembre et $1^{\rm er}$ décembre 2016

Dépôt à l'Assemblée nationale : n° 2818-20161202

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE SÉANCE, LE JEUDI 24 NOVEMBRE 2016	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES	2
MOTIONS PRÉLIMINAIRES	2
ÉTUDE DÉTAILLÉE	3
DEUXIÈME SÉANCE, LE MERCREDI 30 NOVEMBRE 2016	5
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	5
TROISIÈME SÉANCE, LE JEUDI 1 ^{ER} DÉCEMBRE 2016	9
ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)	9
REMARQUES FINALES	11

ANNEXES

- I. Amendements et sous-amendements adoptésII. Liste des documents déposés

Première séance, le jeudi 24 novembre 2016

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 116 – Loi visant le transfert des activités du registraire des entreprises au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (Ordre de l'Assemblée le 22 novembre 2016)

Membres présents :

- M^{me} Richard (Duplessis), présidente
- M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys), vice-président
- M. Blais (Charlesbourg), ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- M. Drolet (Jean-Lesage)
- M. Hardy (Saint-François)
- M. LeBel (Rimouski), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'emploi, de solidarité sociale et de lutte contre la pauvreté
- M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de travail, en remplacement de M. Lamontagne (Johnson)
- M. Polo (Laval-des-Rapides)

M^{me} Sauvé (Fabre)

Autres participants (par ordre d'intervention) :

M. Patrick Grenier, sous-ministre adjoint, Développement et partenariats, Services Québec

M^{me} Sarah Boudreau, directrice des affaires juridiques, Revenu Québec

M. Hermel Grandmaison, registraire aux entreprises

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 17, M^{me} Richard (Duplessis) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission du remplacement.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Blais (Charlesbourg), M. LeBel (Rimouski) et M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) font des remarques préliminaires.

MOTIONS PRÉLIMINAIRES

M. LeBel (Rimouski) propose la motion suivante :

QUE la Commission de l'économie et du travail, en vertu de l'article 244 du Règlement, tienne, avant d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 116, Loi visant le transfert des activités du registraire des entreprises au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, des consultations particulières quant à tous les articles dudit projet de loi et qu'à cette fin, elle entende la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante.

À 11 h 35, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Un débat s'engage.

Avec la permission de M^{me} la présidente, M. Blais (Charlesbourg) dépose le document coté CET-147 (annexe II).

Le débat se poursuit.

Il est convenu de permettre à M. Blais (Charlesbourg), à M. LeBel (Rimouski) et à M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) d'utiliser leur temps de parole en plusieurs interventions.

Le débat se poursuit.

Avec le consentement de la Commission, M. LeBel (Rimouski) retire la motion.

M. LeBel (Rimouski) propose la motion suivante :

QUE la Commission de l'économie et du travail, en vertu de l'article 244 du Règlement, tienne, avant d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 116, Loi visant le transfert des activités du registraire des entreprises au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, des consultations particulières quant aux articles 2, 17, 18, 20, 21 et 24 dudit projet de loi et qu'à cette fin, elle

entende la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante avant de procéder à l'étude de ces articles.

À 11 h 52, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M. Blais (Charlesbourg), à M. LeBel (Rimouski) et à M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) d'utiliser leur temps de parole en plusieurs interventions.

Après débat, la motion est mise aux voix. À la demande de M. LeBel (Rimouski), M^{me} la secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. LeBel (Rimouski) et M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) - 2.

Contre : M. Blais (Charlesbourg), M. Drolet (Jean-Lesage), M. Hardy (Saint-François), M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys) et M^{me} Sauvé (Fabre) - 5.

Abstention: M^{me} Richard (Duplessis) - 1.

La motion est rejetée.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Article 1 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M. Grenier de prendre la parole.

Après débat, l'article 1 est adopté.

Article 2 : Un débat s'engage.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'article 2.

Articles 3 à 9 : Il est convenu de suspendre l'étude des articles 3 à 9.

Article 10: Après débat, l'article 10 est adopté.

Articles 11 et 12 : Les articles 11 et 1	2 sont <u>adoptés</u> .		
Article 13 : Un débat s'engage.			
Il est convenu de permettre à M ^{me} Bo	oudreau de prendre la parole.		
Après débat, l'article 13 est <u>adopté</u> .			
Article 14: Un débat s'engage.			
Il est convenu de permettre à M. Gran	ndmaison de prendre la parole.		
Le débat se poursuit.			
M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys) remplace M ^{me} la présidente.			
Le débat se poursuit.			
À 13 heures, M. le président lève la séance et la Commission suspend ses travaux quelques instants avant de se réunir en séance de travail.			
La secrétaire de la Commission,	La présidente de la Commission,		
Original signé par	Original signé par		
Anik Laplante	Lorraine Richard		
AL/sq			
Québec, le 24 novembre 2016			

Deuxième séance, le mercredi 30 novembre 2016

Mandat : Étude détaillée du projet de loi nº 116 – Loi visant le transfert des activités du registraire des entreprises au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (Ordre de l'Assemblée le 22 novembre 2016)

Membres présents :

- M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys), vice-président
- M. Blais (Charlesbourg), ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- M. Hardy (Saint-François)
- M. LeBel (Rimouski), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'emploi, de solidarité sociale et de lutte contre la pauvreté
- M^{me} Sauvé (Fabre)
- M^{me} Simard (Charlevoix-Côte-de-Beaupré)
- M. Surprenant (Groulx) en remplacement de M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francs)

<u>Autres participants</u> (par ordre d'intervention) :

- Me Jean-Martin Poisson, Direction des affaires juridiques et législatives, ministère du travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- M. Hermel Grandmaison, registraire aux entreprises

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 06, M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission du remplacement.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 14 (suite): Un débat s'engage.

Avec la permission de M. le président, M. Blais (Charlesbourg) dépose le document coté CET-148 (annexe II).

Le débat se poursuit.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'article 14 et de reprendre l'étude de l'article 2 suspendue précédemment.

Article 2 (suite): Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^e Poisson de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

À 11 h 21, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

M. Blais (Charlesbourg) propose l'amendement coté Am 1 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 2, amendé, est adopté.

À 11 h 25, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission reprend l'étude des articles 3 à 9 suspendue précédemment. Il est convenu de les étudier simultanément.

Articles 3 à 9 (suite): Les articles 3 à 9 sont adoptés.

Il est convenu de reprendre l'étude de l'article 14 suspendue précédemment.

Article 14 (suite): Après débat, l'article 14 est adopté.

Article 15 : Après débat, l'article 15 est adopté.

Article 16: Après débat, l'article 16 est adopté.

Article 17: Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M. Grandmaison de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

Avec la permission de M. le président, M. Blais (Charlesbourg) dépose les documents cotés CET-149 et CET-150 (annexe II).

Le débat se poursuit.

À 12 h 08, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de suspendre l'étude de l'article 17.

<u>Article 11.1</u>: Avec le consentement de la Commission, M. Blais (Charlesbourg) propose l'amendement coté Am 2 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 11.1 est donc adopté.

Il est convenu de reprendre l'étude de l'article 17 suspendue précédemment.

Article 17 (suite): Le débat se poursuit.

M. Hardy (Saint-François) remplace M. le président.

Après débat, l'article 17 est adopté à la majorité des voix.

Article 18: Après débat, l'article 18 est adopté.

Article 19: Après débat, l'article 19 est adopté.

Article 20: Un débat s'engage.

À 12 h 59, M. le président lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

La présidente de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Anik Laplante

Lorraine Richard

AL/sq

Québec, le 30 novembre 2016

Troisième séance, le jeudi 1er décembre 2016

<u>Mandat</u>: Étude détaillée du projet de loi n° 116 – Loi visant le transfert des activités du registraire des entreprises au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (Ordre de l'Assemblée le 22 novembre 2016)

Membres présents :

- M^{me} Richard (Duplessis), présidente
- M. Poëti (Marguerite-Bourgeoys), vice-président
- M. Blais (Charlesbourg), ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- M. Hardy (Saint-François)
- M. LeBel (Rimouski), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'emploi, de solidarité sociale et de lutte contre la pauvreté
- M^{me} Roy (Montarville) en remplacement de M. Schneeberger (Drummond–Bois-Francs)
- M^{me} Sauvé (Fabre)
- M^{me} Simard (Charlevoix–Côte-de-Beaupré)
- M. St-Denis (Argenteuil)

<u>Autres participants</u> (par ordre d'intervention) :

- M^e Jean-Martin Poisson, Direction des affaires juridiques et législatives, ministère du travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
- M. Patrick Grenier, sous-ministre adjoint, Développement et partenariats, Services Québec

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 14, M^{me} Richard (Duplessis) déclare la séance ouverte.

M^{me} la secrétaire informe la Commission du remplacement.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 20 (suite): Après débat, l'article 20 est adopté.

Article 21: L'article 21 est adopté.

Article 22: Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^e Poisson de prendre la parole.

Après débat, l'article 22 est adopté.

Article 23: Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M. Grenier de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

À 11 h 37, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

M. Blais (Charlesbourg) propose l'amendement coté Am 3 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 23, amendé, est adopté.

Article 24: Un débat s'engage.

À 11 h 44, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

M. Blais (Charlesbourg) propose l'amendement coté Am 4 (annexe I).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 24, amendé, est adopté.

Article 25 : Après débat, l'article 25 est adopté.

Articles 26 à 30 : Les articles 26 à 30 sont adoptés.

Article 31 : Après débat, l'article 31 est adopté.

Article 32: L'article 32 est adopté.

Article 33: Après débat, l'article 33 est adopté.

Articles 34 et 35: Les articles 34 et 35 sont adoptés.

Article 36: Après débat, l'article 36 est adopté.

Articles 37 à 40 : Les articles 37 à 40 sont adoptés.

<u>Intitulés des sections et des paragraphes</u> : Les intitulés des sections et des paragraphes sont adoptés.

<u>Titre du projet de loi</u> : Le titre du projet de loi est <u>adopté</u>.

Sur motion de M^{me} Richard (Duplessis), la Commission recommande la renumérotation du projet de loi amendé.

M^{me} Richard (Duplessis) propose:

QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (chapitre R-2.2.0.0.2).

La motion est adoptée.

REMARQUES FINALES

 M^{me} Roy (Montarville), M. LeBel (Rimouski) et M. Blais (Charlesbourg) font des remarques finales.

À 12 h 27, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux au mardi 6 décembre 2016, à 10 heures, où elle se réunira en séance de travail.

La secrétaire de la Commission,

La présidente de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Anik Laplante Lorraine Richard

AL/sq

Québec, le 1^{er} décembre 2016

ANNEXE I

Amendements et sous-amendements adoptés

PROJET DE LOI N° 116

LOI VISANT LE TRANSFERT DES ACTIVITÉS DU REGISTRAIRE DES ENTREPRISES AU MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

AMENDEMENT

Article 2

Remplacer l'article 2 du projet de loi par le suivant :

- « 2. L'article 2 de cette loi est modifié par l'insertion, après le premier alinéa, du suivant :
- « Il peut également exercer toute autre fonction que lui confie le gouvernement, après consultation d'organismes intéressés, en raison de sa connexité avec les fonctions et responsabilités prévues au premier alinéa. ». ».

Adopter

Am 2 Ad.11.1

PROJET DE LOI N° 116

LOI VISANT LE TRANSFERT DES ACTIVITÉS DU REGISTRAIRE DES ENTREPRISES AU MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

AMENDEMENT

Article 11.1

Insérer, après l'article 11 du projet de loi, l'article suivant :

« 11.1. L'article 73 de cette loi est modifié :

1° par l'insertion, dans le deuxième alinéa et après « indique », de « que des poursuites pénales pourront être intentées et »;

2° par l'ajout, à la fin, de l'alinéa suivant :

« Aucune poursuite pénale en vertu de la présente loi ne peut être intentée contre un assujetti à qui le registraire n'a pas donné l'occasion de remédier à son défaut en application du premier alinéa, sauf si une telle poursuite est intentée en vertu de l'article 154, en vertu du paragraphe 2° de l'un des articles 155, 156 ou 157 ou en vertu de l'article 161.». ».

Adopte a

PROJET DE LOI N° 116

LOI VISANT LE TRANSFERT DES ACTIVITÉS DU REGISTRAIRE DES ENTREPRISES AU MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

AMENDEMENT

Article 23

Remplacer l'article 23 par le suivant :

- « 23. L'article 68.2 de la Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et sur la Commission des partenaires du marché du travail (chapitre M-15.001) est modifié :
- 1° par l'ajout, à la fin du paragraphe 1°, de \ll , à l'exception de celles payables au registraire des entreprises »;
- 2° par l'insertion, après le paragraphe 1°, du suivant :
 - « 1.1° les sommes virées par le ministre en vertu de l'article 68.2.1; ».

Adaptéra

PROJET DE LOI Nº 116

LOI VISANT LE TRANSFERT DES ACTIVITÉS DU REGISTRAIRE DES ENTREPRISES AU MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE

AMENDEMENT

Article 24

L'article 24 du projet de loi est modifié par le remplacement, dans l'article 68.2.1 proposé, de « que le ministre du Revenu perçoit » par « perçues ».

Adapte

ANNEXE II

Liste des documents déposés

Liste des documents déposés

Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. Blais (Charlesbourg). [Lettre adressée à la vice-présidente principale de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, M ^{me} Martine Hébert]. 22 novembre 2016. 2 f. Déposé le 24 novembre 2016.	CET-147
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. <i>Recension des principaux registres de l'État.</i> 27 novembre 2016. 4 p. Déposé le 30 novembre 2016.	CET-148
Registraire des entreprises. <i>Avis de non-conformité</i> . Décembre 2015. 1 f. Déposé le 30 novembre 2016.	CET-149
Registraire des entreprises. Avis de défaut de produire deux déclarations de mise à jour annuelle consécutives. Non daté. 1 f. Déposé le 30 novembre 2016.	CET-150